

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
4 avril 2025

Conseillers en exercice : 17
Présents : 11
Procurations : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Julien LASSALLE, Mme Martine EMMANUEL, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Josée CALVET (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Chantal CANDOU LIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Caroline BONACHERA.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250411-022

Objet :
Subvention à l'association des familles de l'EHPAD Chez nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » - adhésion annuelle 2025

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, Mme Laurence BLANC, Vice-Présidente, rappelle au Conseil d'Administration que l'association des familles de l'EHPAD Chez Nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » œuvre au sein de l'établissement afin de promouvoir le lien social des personnes âgées par des activités d'animation adaptées au niveau d'autonomie des résidents, visant à améliorer leur vie quotidienne. L'association ne se substitue pas à l'établissement en ce qui concerne la conception du projet d'animation, mais elle contribue à la réalisation des projets.

Les résidents ainsi que le personnel sont membres de fait de cette association. Au 1^{er} janvier 2025, l'établissement compte 81 résidents et 84 agents.

L'adhésion individuelle est de 10 € / an, soit une cotisation globale de 1 650 € pour l'année 2025.

L'association des familles de l'EHPAD Chez Nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » d'obtenir une subvention pour financer cette cotisation 2025.

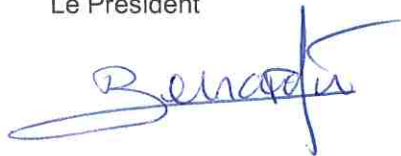
Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de soutenir l'association « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le versement d'une subvention à l'association des familles de l'EHPAD Chez Nous « VIVRE ENSEMBLE CHEZ NOUS ! » d'un montant de 1 650 € (mille six cent cinquante euros), représentant la cotisation annuelle des membres pour l'année 2025.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.